

# 70km/h sur le périphérique parisien: un premier bilan « très positif »

Paru sur [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com) le 19/01/2015

La mairie de Paris et la préfecture de police ont tiré lundi 19 janvier 2015 un "bilan très positif" de la réduction à 70km/h de la vitesse maximale sur le périphérique, avec une baisse de 15% du nombre d'accidents constatés, et une hausse de la vitesse moyenne.

En 2014, le nombre d'accidents a diminué de 15,5 % par rapport à 2013 (627 contre 742), pour s'établir « à son plus bas niveau depuis 10 ans », selon un communiqué commun de la mairie de Paris et de la Préfecture de police (PP). Si le nombre de tués a augmenté (7 au lieu de 4), le nombre de blessés a nettement diminué (776 contre 908). Cette évolution est à rebours de ce qui est constaté dans l'ensemble de l'Ile-de-France, avec une augmentation des accidents de 5,1%.

Nuisances sonores en baisse - Autre effet positif : " une amélioration des vitesses moyennes de circulation " . Aux heures de pointe du matin, la vitesse moyenne de circulation est passée de 32,6km/h en 2013 à 38,4km/h en 2014, soit une progression de 18 %. Le soir, elle est passée de 30,3km/h à 33,9km/h, soit une hausse de 12 %. " La vitesse rendue plus régulière entraîne une réduction de l'effet accordéon et facilite l'insertion des véhicules sur le boulevard périphérique. Les automobilistes bénéficient aussi d'un gain de temps de parcours d'environ 15 % le matin et de 5 % le soir" , soulignent la mairie et la PP.

Les nuisances sonores ont diminué, avec une réduction des bruits de freinage et d'accélération le jour, et des bruits de roulement la nuit. " Les baisses de niveaux sonores constatées (- 1,2dB(A) la nuit, et -0,5 dB(A) le jour) sont équivalentes à ce qui pourrait être obtenu par une réduction de respectivement 25 % et 10 % du volume de trafic " , selon le communiqué.

La mairie et la PP ne disposent pas encore de statistiques sur la baisse des émissions de polluants. Mais " il est (...) reconnu que la baisse de la vitesse et la fluidification du trafic ont un impact positif mécanique sur les émissions de polluants", font-elles valoir.

Explosion des infractions - Enfin, la mesure s'est accompagnée d'une explosion du nombre d'infractions : pour l'ensemble de 2014, 461 596 infractions ont été constatées sur le périphérique contre 138 138 en 2013 (soit une multiplication par 3,5 environ). La hausse s'explique en partie par l'augmentation du nombre de radars installés sur le périphérique, passé de 7 à 16 entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2014. En ne tenant compte que des six radars installés sur l'ensemble de la période, le nombre d'infractions a été multiplié par deux.

Réclamé de longue date par l'ancien maire de Paris Bertrand Delanoë (PS), l'abaissement de la vitesse maximale autorisée sur le boulevard périphérique parisien, à 70km/h au lieu de 80km/h, est entré en vigueur le 10 janvier 2014. La mairie de Paris disait en attendre une baisse des polluants atmosphériques de 5%, une baisse de 23% du nombre d'accidents et de 65% du nombre de blessés graves et de tués.

# Pollution des vallées alpines et santé publique : la colère monte

Publié le 26 février 2015 par Leïla Shahshahani / [www.montagnes-magazine.com](http://www.montagnes-magazine.com)

L'air pollué des vallées alpines fait désormais parler de lui dans les médias nationaux. Comme en témoigne le reportage « *Chamonix au bord de l'asphyxie* » diffusé le 15 février dans le journal de 20 heures sur France 2, dans lequel le docteur Frédéric Champly, médecin urgentiste à l'hôpital de Sallanches, déclarait : « *Quand on me pose la question de la qualité de l'air et de l'impact de cette qualité sur la santé, je réponds clairement. L'air de notre vallée est mortel* ». Une déclaration qui a suscité de vives réactions comme en témoigne la page Facebook "Soutien au Dr Frédéric Champly" créée depuis.

Déjà fin 2013, plus de 80 médecins avaient écrit une lettre au Président de la République, demandant aux pouvoirs publics « *de prendre enfin rapidement les mesures efficaces prévues dans le Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve (...) afin de préserver la population de la vallée de l'Arve de l'exposition chronique toxique à laquelle elle est soumise depuis des années du fait de l'immobilité de l'état* ».

Des demandes aussi formulées par des associations comme Environn'Mont Blanc ou l'Association pour le respect du site du Mont-Blanc (ARSMB) - relatées ici ou là - qui semblent vouloir passer à la vitesse supérieure dans la contestation. Avec neuf autres associations locales, régionales et nationales (dont Mountain Wilderness, CIPRA France, France Nature Environnement, Frapna, Les Amis de la terre, Vivre et agir en Maurienne...), elles multiplient les actions communes. Le 20 février, elles ont adressé un courrier à la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal pour demander des solutions immédiates pour le report du trafic des poids lourds vers le rail, dont « *le développement de l'Autoroute ferroviaire alpine avec une plateforme de ferroutage à partir d'Ambérieu* », « *des aménagements, au fur et à mesure de la montée en puissance du trafic ferroviaire, afin que les risques et les nuisances pouvant impacter le lac du Bourget et les traversées de Aix-les-Bains et Chambéry, soient réduits au maximum* » et « *une réglementation et une politique tarifaire permettant ce transfert modal au plus vite* ». Autant de revendications chères à la coordination des opposants au Lyon-Turin, qui fait également partie de ce collectif et qui dénonce la sous-utilisation de la ligne ferroviaire existante.

La vallée de l'Arve a connu 45 jours de dépassement des seuils de pollution en 2014.

La question de la santé publique est au cœur du débat. Selon Environn'Mont-Blanc, « *l'Institut de veille sanitaire estime que la pollution de l'air de la vallée de l'Arve engendre au minimum 40 décès par 100 000 habitants chaque année* ». Depuis septembre 2013, plusieurs écologistes, dont le député de la Gironde Noël Mamère, des associations ou des citoyens de Savoie et Haute-Savoie ont porté plainte contre X auprès du procureur de la République de Chambéry pour « *mise en danger de la vie d'autrui* ». La plainte dénonce l'absence de mesures prises pour réduire le trafic routier des marchandises « *alors que l'infrastructure ferroviaire le permet* ». L'Organisation mondiale de la santé a établi un lien de causalité entre l'exposition aux gaz d'échappement des moteurs diesel et l'apparition de cancers du poumon.

Le collectif d'associations appelle à la formation d'une chaîne humaine le 7 mars prochain (voir notre rubrique agenda) entre Saint-Michel-de-Maurienne et Saint-Martin-la-Porte, où une nouvelle galerie de reconnaissance pour le Lyon-Turin doit être prochainement creusée (voir notre article). Au menu des revendications : demander le report d'une partie du transport de marchandises sur la ligne ferroviaire existante, et dénoncer le doublement du tunnel routier du Fréjus (voir le communiqué "Tunnel du Fréjus : tube et entubage").

Du côté des élus, on monte aussi d'un cran face à l'Etat : réunis le 25 février, les élus de la communauté de communes de Chamonix-Mont-Blanc (Chamonix, Servoz, les Houches, Vallorcine) ont rappelé que « *l'impératif de protection de la santé de la population doit primer sur tous les autres* » et que 45 jours de dépassement des seuils de pollution ont encore été constatés en 2014 en vallée d'Arve. Ils demandent l'interdiction de tout le trafic poids lourds de transit en période de pics de pollution au delà des camions de classe euro 3 (les plus polluants), réclamant aussi que ces derniers soient définitivement interdits de circulation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Enfin, ils demandent à l'Etat de soutenir le développement de l'Autoroute ferroviaire alpine (voir le Plan pour la qualité de l'air de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc). En matière de qualité de l'air, la France semble être un bien mauvais élève comme le rappelait hier France nature environnement dans un communiqué : « *Le 26 février 2015, la Commission européenne enverra à la France un nouveau rappel à l'ordre pour dépassement des limites d'émissions de particules fines (PM10) dans l'air ambiant* ».

## TRANSPORTS

### ***La SNCF dit stop à la course à la grande vitesse***

La seconde phase du TGV-est, entre la Lorraine et Strasbourg sera opérationnelle le 3 avril 2016. À l'été et à la fin 2017 seront inaugurées trois autres lignes nouvelles, entre Le Mans et Rennes, entre Tours et Bordeaux, ainsi que le contournement de Nîmes et Montpellier. 800 km de lignes à grande vitesse actuellement en chantier... et dans moins de trois ans c'en sera fini de la course aux grandes vitesses. Pressée par les finances mais aussi par la vétusté d'une bonne partie des lignes classiques, la SNCF désormais réunifiée veut donner la priorité aux « trains du quotidien », c'est-à-dire à maintenance et à modernisation du réseau.